



*ma*  
QUESTION  
*sur*  
L'ACTIVITÉ  
PARTIELLE

## ● Consultez

Le site du Ministère du travail

◆ Retrouvez toutes les informations sur  
Dispositif exceptionnel d'activité  
partielle



<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>

◆ Effectuez vos démarches directement  
en ligne sur le portail



<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

## ● un numéro régional unique d'appel

La crise sanitaire COVID-19 impose la fermeture de  
votre entreprise ou la réduction de son activité.

Pour préserver les emplois et les compétences dans votre entreprise,  
demandez le bénéfice de l'activité partielle !

Que vous soyez **EMPLOYEUR OU SALARIÉ**,  
pour toutes questions sur le dispositif **ACTIVITÉ PARTIELLE**  
appelez le numéro suivant :

**Téléphone** 0 806 000 126 **service gratuit  
+ prix d'un appel**

Pour toutes questions liées aux **difficultés de MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE**  
(création compte, mot de passe...), appelez le numéro suivant :

**Assistance Technique** 0 800 705 800 **service gratuit  
+ prix d'un appel**



demande d'assistance au support technique par mail  
[contact-ap@asp-public.fr](mailto:contact-ap@asp-public.fr)